

Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020

Convocation du 7 décembre 2020

Affichée le 7 décembre 2020

Sous la présidence de M. Nicolas RODRIGUEZ, le Maire

Vu les mesures de confinement mises en place suite à l'instauration de l'état d'urgence sanitaire, la séance se tient dans la salle du conseil de la mairie par visio-conférence.

Conseillers présents en visio-conférence : BETOUCHE Sabrina, DEYBER Emilie, DIA Raphaël, DIEMERT Laurence, GANTZER Christelle, GRASS Caroline, LANG Mathieu, MARTIN Stéphanie, MEYER Bruno, MICHEL Lionel, REY Olivier.

Conseillers présents en mairie : MAHLER Catherine, GESELL Dominique, VOGT Aurélie.

Conseillers absents excusés : néant

M. Lionel MICHEL. est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2020 a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Autorisation au Maire à signer la Convention partenariale dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Territorial et humain du Territoire d'Action Ouest pour les projets scolaires et périscolaires d'Alteckendorf et Schwindratzheim (Fonds d'attractivité)

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises.

Le Contrat Départemental et de Développement Territorial et Humain du territoire d'Action Ouest, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

Cette ambition est partagée par la Commune d'Ettendorf qui a approuvé le Contrat Départemental et de Développement Territorial et Humain du territoire d'Action Ouest le 24 janvier 2018.

Les projets de création de structures scolaires et périscolaires à Alteckendorf et Schwindratzheim, répondent à plusieurs des grands enjeux du Département du Bas-Rhin et du Territoire d'Action Ouest où se situe la Communauté de Communes du Pays de la Zorn :

- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public. L'objectif est de faciliter la mise en place d'une offre de services enfance coordonnée sur le territoire, renforçant l'attractivité en direction des jeunes foyers.
- Développer l'attractivité du territoire ouest pour les 15-25 ans et les jeunes couples, avec l'objectif de garder les jeunes ménages sur le territoire en leur proposant un parcours de vie sociale contribuant à leur ancrage sur le territoire.

Par conséquent, si les Communes concernées approuvent ce dispositif, une convention tripartite serait signée entre le Conseil Départemental, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et les Communes d'Alteckendorf, Ettendorf, Grassendorf, Minversheim et Schwindratzheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et une abstention,

- AUTORISE le Maire à signer la convention tripartite, à intervenir entre le Conseil Départemental du Bas-Rhin, la Commune d'Ettendorf et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

2. Fixation du droit de place pour un restaurateur ambulant

Le maire informe le conseil municipal de la demande d'occupation du domaine public de l'entreprise La Blambéee de Bolli, qui propose la vente de tartes flambées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le tarif d'occupation à 10€ par passage dans la commune.

Les recettes seront inscrites à l'article 70321.